



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors de la séance ordinaire du 18 août 2026, le Conseil de la municipalité de Montebello a adopté, par le biais de la résolution numéro 2026-08-211, le règlement suivant :

- Règlement numéro 976-2026 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Montebello ce 20 août 2026.

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 août 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 août 2026.

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe